

2- Organisation de l'enquête

- 2.1 Désignation de la commission d'enquête

Par décision N° E24000021/69 du 21 février 2024 (**Voir annexe3**) Mme la présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Président

M Thierry Cheynel, ingénieur en chef des TPE,
retraité.

Membres titulaires

M Bernard Giazzi, directeur général des services en retraite,
M Pierre Eschalier, retraité du ministère de l'intérieur.

Membre suppléante

Mme Françoise Batifol, gérante de TPE.

2.2 Arrêté de mise à l'enquête publique.

Par **arrêté n° AP_2024_0012 du 17 avril 2024** Monsieur Simon Plenet, président d'Annonay Rhône agglomération, personne responsable du dossier, a pris l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique relative au projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) d'Annonay Rhône Agglo, à la révision du zonage d'assainissement d'Annonay Rhône Agglo, ainsi que l'abrogation des cartes communales de Bogy, Brossainc, Colombier-le-Cardinal, Monestier, Thorrenc, Vanosc et Vinzieux. (**Voir annexe 4**)

La période de l'enquête publique est fixée du **mardi 14 mai 2024 à 9h00 au vendredi 28 juin 2024 à 17h00**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24h sur 24 sur le site internet du registre dématérialisé :
<https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>
- sur un poste informatique installé au siège d'Annonay Rhône Agglo et dans chaque commune aux heures d'ouverture des mairies,
- sur support papier au siège d'Annonay Rhône Agglo.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra adresser ses observations et propositions :

- sur registres papier ouverts à cet effet et authentifiés par la commission d'enquête dans les lieux suivants, également lieux des permanences, aux horaires d'ouverture des mairies et d'Annonay Rhône Agglo, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|--|-------------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------|--------|
| ANNONAY RHONE AGGLO (Château de la Lombardière, Davézieux) | 8h-12h 13h45-17h | 8h-12h 13h45-17h | 8h-12h 13h45-17h | 8h-12h 13h45-17h | 8h-12h 13h45-17h | |
| ANNONAY | 8h-12h 13h30-17h15 | 8h-12h 13h30-17h15 | 8h-12h 13h30-17h15 | 8h-12h 13h30-17h15 | 8h-12h 13h30-17h15 | |
| ROIFFIEUX | 8h-12h | 8h-12h 13h30-17h30 | 8h-12h | 8h-17h30 | 8h-12h 13h30-16h30 | |
| VILLEVOCANCE | 8h-12h | 8h-12h | 8h-12h | 8h-12h | 8h-12h | 8h-12h |
| VERNOSC LES ANNONAY | 13h-17h30 | 13h30-18h | 8h30-12h30 13h15-16h15 | 13h30-17h30 | 13h30-17h30 | |
| BOULIEU LES ANNONAY | 13h30-17h | 13h30-17h | 9h-12h | 13h30-17h | 9h-12h 13h30-17h | |
| ARDOIX | 16h-18h | 16h-18h | 9h-12h | 16h-18h | 14h-16h | |
| PEAUGRES | 8h-12h 13h30-17h30 | 13h30-17h30 | 8h-12h | 13h30-17h30 | | 8h-11h |
| SERRIERES | 9h30-12h 13h30-17h30 | 9h30-12h | 9h30-12h 13h30-17h30 | 9h30-12h 13h30-17h30 | 9h30-17h00 | |

- sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24h sur 24 sur le site <https://www.registre-numerique.fr/pluuh-annonay-rhone-agglo>
Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à Mr le Président de la commission d'enquête :

- par voie postale au siège d'Annonay Rhône Agglo à l'adresse suivante :

M. le président de la commission d'enquête publique
Projet de PLUiH d'Annonay Rhône Agglo
Annonay Rhône Agglo – BP
8 Château de la
Lombardière 07430
Davézieux

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pluih-annonay-rhone-agglo@mail.registre-numerique.fr

- suite à la rencontre en permanence d'un commissaire enquêteur. La contribution est alors versée au registre d'enquête dématérialisé ou papier.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale au président de la commission d'enquête seront consultables au siège d'Annonay Rhône Agglo – château de la Lombardière à Davézieux et sur le site internet

<https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique et sur le registre dématérialisé seront consultables sur le site internet

<https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>

Les contributions inscrites sur les registres papier ainsi que les courriers au président de la commission d'enquête, seront publiés sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>

et donc visibles par tous dans les plus brefs délais.

Permanences de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales au siège d'Annonay Rhône Agglomération à Davézieux et dans les mairies des communes suivantes aux dates et horaires suivants :

| | 14 au 18 mai | 21 au 25 mai | 27 mai au 1 ^{er} juin | 3 juin au 8 juin | 10 juin au 15 juin | 17 juin au 22 juin | 24 juin au 28 juin |
|---|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| ANNONAY RHONE AGGLO (Château de la Lombardière, Davézieux) | Mardi 14 mai 9h-12h | Vendredi 24 mai 14h-17h | | Lundi 3 juin 13h45-16h45 | Vendredi 14 juin 14h-17h | Lundi 17 juin 13h45-16h45 | Vendredi 28 juin 14h-17h |
| ANNONAY | Mardi 14 mai 13h30-16h30 | | Lundi 27 mai 13h30-16h30 | Lundi 3 juin 9h-12h | Mardi 11 juin 9h-12h | Vendredi 21 juin 9h-12h | Vendredi 28 juin 9h-12h |
| ROIFFIEUX | Vendredi 17 mai 13h30-16h30 | Vendredi 24 mai 9h-12h | Lundi 27 mai 9h-12h | | Vendredi 14 juin 9h-12h | Lundi 17 juin 9h-12h | Jeudi 27 juin 9h-12h |
| VILLEVOCANCE | Mercredi 15 mai 9h-12h | | Vendredi 31 mai 9h-12h | Samedi 8 juin 9h-12h | Jeudi 13 juin 9h-12h | Samedi 22 juin 9h-12h | Vendredi 28 juin 9h-12h |
| VERNOSC LES ANNONAY | Mercredi 15 mai 14h - 17h | Mercredi 22 mai 14h-17h | Vendredi 31 mai 14h-17h | Mercredi 5 juin 14h-17h | | Mercredi 19 juin 14h-17h | Mercredi 26 juin 14h-17h |
| BOULIEU LES ANNONAY | Vendredi 17 mai 14h-17h | Mercredi 22 mai 9h-12h | | Mercredi 5 juin 9h-12h | Jeudi 13 juin 14h-17h | Mercredi 19 juin 9h-12h | Mercredi 26 juin 9h-12h |
| ARDOIX | Mardi 14 mai 14h-17h | | Mercredi 29 mai 9h-12h | Mardi 4 juin 14h-17h | Mardi 11 juin 14h-17h | Mardi 18 juin 14h-17h | Mardi 25 juin 14h-17h |
| SERRIERES | Mardi 14 mai 9h-12h | Jeudi 23 mai 9h-12h | Mercredi 29 mai 14h-17h | Mardi 4 juin 9h-12h | | Mardi 18 juin 9h-12h | Mardi 25 juin 9h-12h |
| PEAUGRES | Samedi 18 mai 8h-11h | Mardi 21 mai 14h-17h | | Samedi 8 juin 8h-11h | Mercredi 12 juin 9h-12h | Samedi 22 juin 8h - 11h | Jeudi 27 juin 14h-17h |

Évaluation environnementale

Le projet de PLUiH comporte une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Auvergne Rhône-Alpes) est joint au dossier d'enquête publique.

Mesures de publicité

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par Annonay Rhône Agglo dans deux journaux de la presse locale agréés pour la publication d'annonces légales et diffusés dans le département de l'Ardèche soient le Dauphiné Libéré et le Réveil du Vivarais, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

L'avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur les panneaux d'affichage administratif des collectivités territoriales concernées :

- Siège d'Annonay Rhône Agglo

- Les 29 communes

| | | |
|-----------------------|---------------------------|---------------------|
| Annonay | Le Monestier | Savas |
| Ardoix | Peaugres | Serrières |
| Bogy | Quintenas | Talencieux |
| Boulieu les Annonay | Roiffieux | Thorrenc |
| Brossainc | Saint-Clair | Vanosc |
| Charnas | Saint-Cyr | Vernosc-les-Annonay |
| Colombier le Cardinal | Saint-Désirat | Villevocance |
| Davézieux | Saint-Jacques d'Atticieux | Vinzieux |
| Félines | Saint-Julien Vocance | Vocance |
| Limony | Saint-Marcel les Annonay | |

Cet avis d'ouverture d'enquête sera en outre mis en ligne sur le site internet d'Annonay Rhône Agglo (<https://annonayrhoneagglo.fr/>) quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Tous moyens d'information supplémentaires sont bienvenus : panneaux lumineux, réseaux sociaux, etc.

Affichage de l'arrêté d'enquête publique

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'affichage d'Annonay Rhône Agglo et des 29 communes quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Chaque commune certifiera la réalité de ces mesures d'affichage auprès d'Annonay Rhône Agglo, qui en établira une synthèse à remettre à la commission d'enquête à l'issue de la période d'enquête publique.

Demande d'information

Le public pourra obtenir toutes informations utiles au siège d'Annonay Rhône Agglo par mail à l'adresse enquete-publique@annonayrhoneagglo.fr et par téléphone au **04 75 69 32 62** aux horaires précisés à l'article 6.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie d'un exemplaire papier du dossier d'enquête publique dès la parution de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquêtes seront mis à disposition du président de la commission d'enquête et clos par lui.

Après clôture des registres d'enquête, le président de la commission d'enquête rencontrera dans un délai de huit jours le président d'Annonay Rhône Agglo et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse qui pourra être assorti de questions. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le président de la commission d'enquête des registres d'enquête et documents annexés. Le président d'Annonay Rhône Agglo dispose de quinze jours pour produire ses réponses.

A compter de la date de clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête disposera d'un délais de trente jours pour établir et transmettre au président d'Annonay Rhône Agglo un rapport conforme aux dispositions de l'article R123-19 du code de l'environnement. Son rapport sera accompagné de l'exemplaire du dossier soumis à l'enquête publique, des registres d'enquêtes et des pièces annexées.

Ses conclusions motivées et son avis feront l'objet d'un document séparé du rapport précisant si elles sont favorables, favorables avec recommandations, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport, des conclusions motivées et avis à Monsieur le président d'Annonay Rhône Agglo et à Madame la présidente du Tribunal Administratif de Lyon.

Rapport, conclusions motivées et avis de la commission d'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le rapport, les conclusions motivées et l'avis de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de leur remise au président d'Annonay Rhône Agglo :

- au siège d'Annonay Rhône Agglo (sous forme imprimée et dématérialisée)
dans les huit communes identifiées comme lieux d'enquête (Annonay, Ardoix, Boulieu- Lès-Annonay, Peaugres, Roiffieux, Serrières, Vernosc-Lès-Annonay, Villevoacance) (sous forme dématérialisée)

Et sous forme dématérialisée :

- sur le site internet d'Annonay Rhône Agglo <https://annonayrhoneagglo.fr/>
- sur le site du registre dématérialisé
<https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo>

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUiH d'Annonay Rhône Agglo éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis de la commission d'enquête sera soumis pour approbation.

2.3 Contacts pris, réunions en préparation de l'enquête publique.

Afin de préparer cette enquête et de prendre connaissance du dossier la commission d'enquête a pris les initiatives suivantes :

Dès le 28 février 2024 création du Drive(répertoire partagé) de la commission d'enquête et début de la consultation du dossier d'enquête du PLUiH d'Annonay Rhône Agglo.
8 mars 2024 – Fin d'après-midi 1^{ère} visio-conférence de la commission d'enquête
28 mars 2024 – 10 h 00 à 12 h 00 – 1^{ère} réunion de travail de la commission d'enquête à Annonay.
6 mai 2024 – Réunion commission d'enquête à ARA de 9 h 00 à 12 h 00.
13 mai 2024 - Visio conférence de la commission d'enquête de 10 h 00 à 12 h 00.
24 mai 2024 – Visio conférence commission d'enquête de 18 h 30 à 19 h 30.
5 juillet 2024 – Visio conférence commission d'enquête avec 9 h 30 et 11 h 10.

28 mars 2024 – 14 h 00 à 17 h 00 – 1^{ère} prise de contact avec ARA à DAVEZIEUX.
21 juin 2024 – Visio conférence avec ARA et les bureaux d'études du PLUiH entre 14 h 00 et 17 h 00. L'objet de cette réunion était de mieux comprendre la méthodologie mise en œuvre pour déterminer les zonages et notamment l'enveloppe urbaine

La mise au point de l'utilisation du registre électronique a fait l'objet de plusieurs réunions
19 avril 2024 – Visio conférence au siège d'ARA avec les responsables du PLUiH et PUBLILEGAL prestataire du registre dématérialisé pour l'enquête publique. L'objet était la présentation du système et la formation à son utilisation.

21 mai 2024 – Visio conférence Commission d'enquête avec PUBLILEGAL 10 h 30 à 11 h 30 et
28 mai 2024 – Visio conférence avec PUBLILEGAL de 10 h 30 à 11 h 30. Pour régler les problèmes d'utilisation du registre électronique dus à un mauvais paramétrage initial du système.

20 juin 2024 – Visio conférence de la commission d'enquête de 7 h 30 à 8 h 30.

Une réunion a eu lieu le 19 avril 2024 avec la DDT à Tournon avec M. BOSC chef du service Urbanisme et Territoire à la DDT 07 et Mme VERGNE qui a instruit le PLUiH d'ARA de 9 h 00 à 12 h 15 pour passer en revue l'avis de l'État et poser des questions pour éclairer la compréhension du dossier.

La commission d'enquête a décidé de faire des visites sur un échantillon varié de 12 communes pour appréhender le contexte local de l'élaboration du PLUiH et évoquer les questions locales les plus épineuses. La commission d'enquête décide de rencontrer les 10 maires des communes d'ARDOIX, PEAUGRES, SERRIERES, ANNONAY, ROIFFIEUX, DAVEZIEUX, BOULIEU les Annonay, SAVAS, VERNOSC les Annonay et SAINT MARCEL les Annonay.

Sont venues s'ajouter à leur demande les communes de CHARNAS et de VOCANCE.

Les entrevues ont eu lieu aux dates suivantes :

11 avril 2024 – Rdv avec Mme le Maire de la commune ARDOIX 8 h 30 – 10h00

11 avril 2024 – Rdv avec M. le Maire de PEAUGRES de 10 h 30 à 12 h 00, reçu par le 1^{er} adjoint.

11 avril 2024 – Rdv avec M. le Maire de SERRIERES de 13 h 30 à 15 h 00.

17 avril 2024 – Rdv avec M. le Maire de SAVAS de 9 h 00 à 10 h 30, reçu par le 1^{er} adjoint.

17 avril 2024 – Rdv avec Mme le Maire de SAINT-MARCEL LES ANNONAY de 11 h 00 à 12 h 00.

22 avril 2024 – Rdv avec M. le Maire de DAVEZIEUX 14 h 00 à 15 h 30.

22 avril 2024 – Rdv avec M. le Maire d'ANNONAY au siège d'ARA de 15 h30 à 17 h 00.

26 avril 2024 – Rdv avec M. le Maire de ROIFFIEUX de 9 h 00 à 10 h 30.

26 avril 2024 – Rdv avec M. le Maire de CHARNAS de 11 h 00 à 12 h00.

6 mai 2024 – Rdv avec M. le Maire de BOULIEU les Annonay de 14 h 00 à 15 h 20.

6 mai 2024 – Rdv avec M. le Maire de VERNOSC les Annonay de 15 30 à 17 h 00

22 mai 2024 – Rdv avec Mme la Maire de VOCANCE 17 h 30 à 18 h 30.

Suite au vote contre l'arrêt projet du PLUiH nous avons rencontré le premier adjoint de la commune de **SAVAS**, le maire étant empêché.

Nous avons expliqué à chaque maire rencontré le rôle de la commission d'enquête et pourquoi nous avons choisi tel ou telles communes pour tenir nos permanences, ces choix ont été faits en tenant compte de la situation géographique des commissaires enquêteurs.

Dans l'ensemble les maires nous ont fait part des problèmes d'urbanisme rencontrés par leurs administrés après la longue concertation faite pour le PLUiH. Le même discours dans les mairies à savoir les plaintes que reçoivent les maires pour le déclassement des terrains constructibles en terrains agricoles ou classés en zone N. Les maires nous ont précisé qu'ils avaient toutes et tous envoyé une délibération faisant part de leurs problèmes particuliers. Ils nous ont parlé de leurs OAP prévus sur leurs territoires en nous apportant des précisions ou des demandes de changement de noms comme à BOULIEU où le maire est pressé de voir sortir les projets d'OAP sur sa commune. La plupart des demandes ont pu être analysées par la commission d'enquête dès la réception de ces délibérations.

Des demandes de changements de zonages ont été faites par des maires, ces demandes ont retenues toute l'attention de la commission d'enquête. Nous avons appris par Mme le maire d'ARDOIX qu'une station d'épuration a été mise en service sur sa commune il y a moins d'un an. Elle nous a également parlé des logements seniors prévus sur sa commune, en cours de réalisation.

M. le maire de **Serrières** a évoqué avec nous la zone du VERNAT, il est surpris ce 11 avril de voir que cette zone est en 2AU alors que quelques mois plus tôt elle était classée en 1AU. La commission d'enquête lui a garanti que nous apporterons toute notre attention à ce projet d'intérêt général sur la commune de SERRIERES.

Nous comprenons en terminant la visite de la commune de SERRIERES qu'il y a le Rhône, la RD 86 et la voie ferrée, d'un côté et de l'autre la côte et la D 820 reliant SERRIERES à PEAUGRES. Tous ces éléments font que la commune dispose de très peu de terrains constructibles ou ouverts à la construction.

A **PEAUGRES** l'adjoint au maire qui nous a reçus ne nous a pas parlé de problèmes en particulier sur sa commune, nous avons échangés avec lui sur les OAP, de la zone économique et sur la zone UE du futur stade, sans avoir de commentaires particuliers.

Nous avons surtout entendu lors de ces visites la restriction des zones et terrains constructibles qui passent en zone A, c'est la grande inquiétude de la majorité des maires rencontrés. A tous les maires nous avons bien expliqué que le PLUiH devait prendre en compte la loi Climat et Résilience d'Aout 2021 à laquelle venait s'ajouter le ZAN, Zéro Artificialisation Nette.

A **VOCANCE** Mme le Maire pose une question sur le PPRI : ce document s'impose au PLUiH, il ne peut être modifié avec cette procédure. Mme le Maire a saisi le sous-préfet de Tournon à ce sujet qui lui a répondu qu'il était prêt à en discuter mais son courrier revenait à une fin de non-recevoir.

Cependant, cette revendication est motivée par un projet touristique sur la commune qui souhaite développer un tourisme familial avec aires de pique-nique en bordure de rivière, cabanes dans les arbres, Ce projet intéressant ne me semble pas repris dans le PLUiH. Les questions seront posées à ARA.

Nous avons également dit aux Maires que dans le cadre de l'enquête publique nous devons faire respecter le Code de l'Environnement et le Code de l'Urbanisme, en rappelant que le PLUiH devait être compatible avec le SCoT et que le SCoT devait l'être avec le SRADDET et que cet ensemble donnait des chiffres de logements à construire et que cela était le H dans le POAH.

Nous avons également demandé aux maires que nous avons rencontrés de faire le maximum de publicité pour cette enquête du PLUiH d'ARA avec les moyens mis à leurs dispositions site internet et facebook de la commune, panneaux lumineux, et Panneaux Pocket application internet pour les communes abonnées.

Rappel sur l'affichage en mairie l'arrêté visible de l'extérieur, et bien les affiches jaunes à mettre à la mairie mais aussi aux endroits stratégiques des communes.

La commission d'enquête a informé les maires des communes où il y aurait des permanences qu'un dossier d'enquête serait à la disposition du public mais aussi un ordinateur pour permettre aux habitants qu'ils le souhaitent d'écrire directement sur le registre dématérialisé ouvert pour cette enquête publique. Une dresse mail spécifique a également été ouverte pour permettre les envois de mails mais aussi de pièces jointes explicatives.

Ensemble nous avons fixé les dates, horaires des permanences et surtout les mairies choisies en plus du siège de l'enquête ARA à DAVEZIEUX. Lors de nos réunions les responsables du service urbanisme nous ont dit que l'on aurait de nombreuses visites et de nombreuses contributions sur le registre dématérialisé, Ils se sont basés sur la concertation préalable à l'enquête, ce qui nous a permis de déterminer le nombre de permanences et le nombre de mairies.

Dans les mairies visitées les maires nous ont présenté les lieux où la commission allait recevoir le public et surtout la salle d'attente pour les personnes se présentant aux permanences, tout ceci pour que nous puissions recevoir le public dans de très bonnes conditions.

Au cours de nos visites nous avons bien expliqué aux maires que nous allions tenir compte des avis des PPA et des observations et votes faits en CDPENAF et en CDNPS. Avec chaque maire concerné nous avons parlé du PPRI de leur commune.

La commission d'enquête a échangé de nombreux mails, appels téléphoniques avec la direction du service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo notamment pour mettre au point l'arrêté de l'enquête publique avec ces nombreux projets. Avant la publication officielle la commission à contrôler tous les articles de l'arrêté, tous les lieux, jours et dates des permanences.

Après toutes ces visites nous avons continué l'étude du dossier d'enquête publique, les avis des PPA fournis et surtout j'ai fait de nombreuses visites virtuelles grâce à la couverture aérienne disponible sur internet et aux 29 plans graphiques déterminant les zonages. Tous ces outils indispensables pour faire une enquête publique telle que le PLUiH d'Annonay Rhône Agglo et ces 4000 pages de dossiers.

Pour information l'ensemble du dossier d'enquête publique plus le PPRi plus les avis des PPA ont été mis sur le site de la communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo bien avant le début de l'enquête publique, permettant ainsi au public de savoir dans quelles zones étaient leurs terrains.

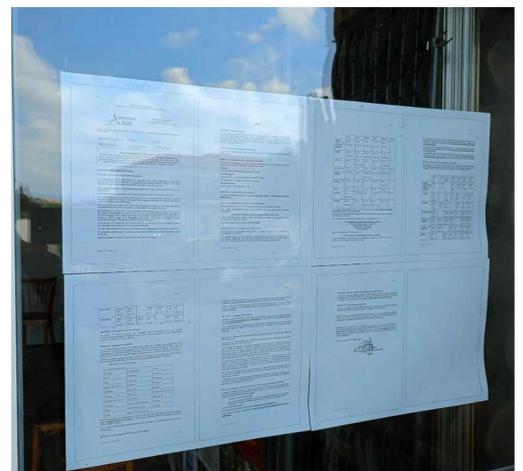
Avant le début de l'enquête publique et lors de notre première réunion avec ARA nous avons décidé du nombre des permanences à effectuer des lieux de permanence, mais aussi nous avons demandé les codes wifi d'accès à internet des différentes mairies pour disposer en permanence d'un accès global au cadastre des 29 communes concernées par le PLUiH et aux documents utiles à l'information du public.

Analyse de la commission d'enquête : Toutes ces visites des mairies de la communauté de communes d'Annonay Rhône Agglo, toutes ces réunions, toutes ces études ont été très utiles et bénéfiques pour le bon déroulement de l'enquête publique du PLUiH d'ARA.

2-5 Publicité et information du public

Publicité réglementaire avant et pendant l'enquête publique.

Comme la commission d'enquête l'a demandé aux responsables administratifs d'Annonay Rhône Agglo, l'ensemble du dossier a été mis sur le site internet d'ARA, sur le facebook, mais aussi sur les facebook des 29 mairies, les applications Panneau Pocket, les panneaux lumineux, les affiches jaunes aux endroits stratégiques des communes, bien sûr les panneaux officiels des mairies et du siège d'ARA, plus l'arrêté de l'enquête publique affiché dans les 29 mairies. Tout a été fait comme la commission d'enquête l'a demandé et comme les commissaires enquêteurs ont pu le vérifier lors de leurs permanences en mairies. Tout cet affichage a été parfaitement respecté tout au long de l'enquête publique comme le prouve les photos ci-dessous.





Publicité et information du public.

L'avis d'enquête a été publié dans deux journaux

locaux

- ❖ Le Dauphiné Libéré dans son édition du vendredi 26 avril 2024.
- ❖ Le Réveil dans son édition du mercredi 24 avril 2024.
- ❖ Le Dauphiné Libéré dans son édition du mercredi 22 mai 2024.
- ❖ Le Réveil dans son édition du mercredi 22 mai 2024.



24 | **Annonces légales** | Le Dauphiné Libéré | Vendredi 26 avril 2024

AVIS
Espèces publiques

PREFECTURE DE LA LOIRE - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES NATURES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Notre Département a initié une procédure de classement de l'ensemble des sites classés de la commune de Tournein sur la commune de Tournein. Cette procédure est soumise à l'avis public. Les documents relatifs à ce projet sont disponibles en mairie de Tournein.

ANNONAY RHONE AGGLO

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE TOURNEIN

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tournein est soumis à l'avis public. Les documents relatifs à ce projet sont disponibles en mairie de Tournein.

COMMUNE DE TOURNEIN RHONE

Avis d'enquête publique

Enquête publique sur le projet de classement des sites classés de la commune de Tournein sur la commune de Tournein.

Le Réveil | vendredi 26 avril 2024 | **CARNET-ANNONCES** | 47

ANNONCES OFFICIELLES
04 78 66 20 09

AVIS IMPORTANT
Pour les départements de la Loire et de la Haute-Loire, le 2024 des annonces légales est fixé au 20 mai 2024. Les annonces doivent être déposées avant le 15 mai 2024.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE TOURNEIN

LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE TOURNEIN

NOUVELLE HABILITATION EN LOIRE

Publier vos annonces légales du 42 en 2024 C'EST POSSIBLE avec Le Réveil

Le Dauphiné Libéré | vendredi 26 avril 2024 | **Annonces légales** | 25

MAIRIE SAHUNE
Avis d'appel public à la concurrence

SDH CONSTRUCTEUR
Avis d'appel public à la concurrence

AVIS
Espèces publiques

ANNONAY RHONE AGGLO

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE TOURNEIN

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tournein est soumis à l'avis public. Les documents relatifs à ce projet sont disponibles en mairie de Tournein.

Le Réveil | vendredi 26 avril 2024 | **CARNET-ANNONCES** | 35

ANNONCES OFFICIELLES
04 78 66 20 09

AVIS IMPORTANT
Pour les départements de la Loire et de la Haute-Loire, le 2024 des annonces légales est fixé au 20 mai 2024. Les annonces doivent être déposées avant le 15 mai 2024.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE TOURNEIN

LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE TOURNEIN

NOUVELLE HABILITATION EN LOIRE

Publier vos annonces légales du 42 en 2024 C'EST POSSIBLE avec Le Réveil

L'arrêté de Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo ainsi que l'avis d'enquête ont été affichés dans les 29 mairies du 14 mai 2024 au 28 juin 2024 inclus. Cet affichage a été contrôlé par les soins de la commission d'enquête les jours de permanence, sur les panneaux des mairies. Un avis au public et une affiche jaune ont été affichés à l'entrée de chaque mairie.

Le certificat de conformité de publicité d'affichage dressé par Annonay Rhône Agglo est joint en **annexe 4**.